Envoyé en préfecture le 12/08/2024
Reçu en préfecture le 12/08/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240809-A_2024_557-AR

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

de la Communauté d'agglomération du Libournais

ARRETE N°2024-557

**PROLONGEANT L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE VAYRES**

Le 1er Vice-Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2017 sollicitant la Cali de poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2017 poursuivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat en conseil communautaire de la Cali en date du 10 novembre 2021 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2023 arrêtant la révision générale du plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la décision n° E23000029/33 en date du 8 avril 2024 du président du tribunal administratif de Bordeaux désignant M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargée de conduire l'enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Mme BAZALGETTE, en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante ;

Vu l'arrêté n°2024-426 du président de la Cali prescrivant l'enquête publique du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vayres ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

Envoyé en préfecture le 12/08/2024
Reçu en préfecture le 12/08/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240809-A_2024_557-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Une enquête publique sur le projet de révision générale du P.L.U. de la commune de Vayres a été organisée du 15 juillet 2024 au 20 aout 2024 inclus pour une durée de 37 jours consécutifs. **Elle est prolongée jusqu'au 12 septembre 2024 pour une durée supplémentaire de 23 jours soit 60 jours consécutifs.**

Le projet de révision générale a pour objectif initial :

- De reprendre le traitement des zones Na
- De réfléchir à une meilleure répartition des zones 1AU, 1AUa et Aux
- De préciser certains alinéas des articles 11 et 14 du règlement de chaque zone
- De limiter les possibilités de découpage en profondeur des parcelles en zone U
- D'établir une meilleure protection des zones N
- De réactualiser les données traitées dans le cadre de la précédente révision

Le projet de révision générale a défini les Orientations politiques suivantes :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole
- valoriser le patrimoine paysager de la commune
- prévoir un développement équilibré de l'habitat
- compléter les équipements au service de la population
- conforter le développement économique
- améliorer le fonctionnement urbain

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

ARTICLE 2 :
Au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire approuvera la révision générale du PLU, éventuellement modifiée suite aux avis des personnes publiques associées, au rapport et avis du commissaire enquêteur et aux décisions du conseil communautaire.

ARTICLE 3 :
Afin de conduire l'enquête publique, le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 4 :
Le dossier complet du projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par M. BAUDINET Rémi, commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- *Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

A la Mairie de Vayres :

- *Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00*

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : www.lacali.fr.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier de révision générale et consigner ses observations, soit :

- sur le registre d'enquête ;
- les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de la communauté d'Agglomération (42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE) ;
- les adresser par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : enquetepublique@lacali.fr. avec la mention en objet :

Pour la révision générale « courrier à l'attention du commissaire enquêteur pour le projet de révision générale du PLU de Vayres »,

Envoyé en préfecture le 12/08/2024
Reçu en préfecture le 12/08/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240809-A_2024_557-AR

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne pourra :
- demander des informations ;
- obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique ;

auprès du Service urbanisme de la Cali.

ARTICLE 5 :
Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Vayres aux jours et heures suivants :
- Mercredi 14 aout de 8h30 à 12h
- Mardi 20 aout de 13h30 à 17h

Permanences supplémentaires :
- Mercredi 28 aout de 8h30 à 12h
- Mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h
- Lundi 9 septembre de 8h30 à 12h
- Jeudi 12 septembre de 13h30 à 17h

ARTICLE 6 :
A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé au siège de la communauté d'Agglomération et en mairie sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.
Le commissaire-enquêteur dressera dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès verbal de synthèse des observations et le remettra au président de la communauté d'agglomération, responsable du projet.
Le président de la communauté d'agglomération disposera de 15 jours à la date de la remise de ce procès-verbal pour produire les observations éventuelles de la commune en réponse.
Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 12 octobre 2024, pour transmettre au président de la communauté d'agglomération le dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions et avis motivés. Un délai pourra être accordé au commissaire-enquêteur, sur sa demande motivée.
Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

ARTICLE 7 :
A partir de la remise du rapport et des conclusions, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au service urbanisme de la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres durant les heures d'ouverture, à savoir le :

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)
- *Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

A la Mairie de Vayres :

- *Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00*
- *1er Samedi du mois : 9h00 à 12h00*

Ces documents seront consultables pendant un an à partir de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 8 :
Un avis au public faisant connaître la prolongation de l'enquête sera publié avant le 20 aout, dans la presse régionale diffusée dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie et sur tous les emplacements prévus habituellement sur le territoire pour l'information du public et à proximité des lieux concernés par les projets de révision générale du PLU pendant toute la durée de l'enquête publique. Il respectera

Envoyé en préfecture le 12/08/2024
Reçu en préfecture le 12/08/2024
Publié le
ID : 033-200070092-20240809-A_2024_557-AR

l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, à savoir :
« les affiches mentionnées au III de l'article R 123-11 mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. »

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat du président de la communauté d'Agglomération du Libournais et du maire.
Cet avis au public sera également consultable, le cas échéant, sur le site internet de la communauté d'Agglomération : www.lacali.fr.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 9 :
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au service d'urbanisme de la préfecture du département de la Gironde où le public pourra les consulter, ainsi qu'au siège de la communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le président de la communauté d'Agglomération du Libournais publie le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur ce même site et le tient à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 10 :
Monsieur BAUDINET, commissaire-enquêteur, et le président de la Cali, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 :
Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le sous-préfet de Libourne ;
- Monsieur le président du tribunal administratif de Bordeaux ;
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Vayres, le 09 août 2024

Le 1er Vice-Président de la communauté d'Agglomération

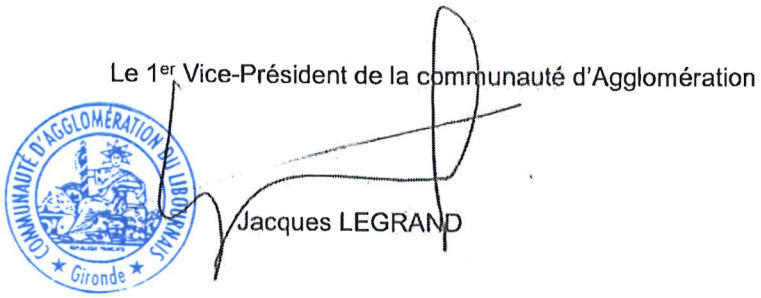

Jacques LEGRAND

Publié le 12 août 2024
Notifié le 12 août 2024